

Résidence Pierre et Marie Curie 10 rue Lamennais, 35240, RETIERS

COMPTE RENDU Conseil de la Vie Sociale du jeudi 22 septembre 2016

<u>Etaient présents</u>: Mme Thomas (Présidente du CVS), M. Retif (représentant du Conseil d'Administration), Mme Gendron, M. Corgne (représentants des familles), Mme Bizeul, M. Hardy (représentants des résidents), Mme Perrois, Mme Gosnier (représentantes du personnel), M. Charron (animateur), M. Rousselet (directeur).

Excusées: Mme Hervochon D. (représentante des résidents), Mme Drouet (cadre de santé).

Début de la séance : 14h00

Ordre du jour :

- 1. Accueil de Monsieur Michel RETIF
- 2. Paroles aux résidents
- 3. Embellissement des extérieurs
- 4. Bilan de la Fête des familles
- 5. Conduite de l'établissement en l'absence du Directeur
- 6. Les entrées et les départs des résidents de l'établissement en 2016
- 7. Les visites des médecins
- 8. Questions diverses

1. Accueil de Monsieur Michel RETIF:

M. Michel RETIF, retraité de la cidrerie « Loïc Raison » et habitant Domagné rejoint le groupe constituant le « Conseil de Vie Sociale ». En effet, M. Michel Retif sera présent en qualité de membre du Conseil d'Administration suite à la démission de Mme Vonette Perron.

C'est l'occasion pour chacun autour de la table de se présenter.

Le compte-rendu de la dernière réunion (21 avril 2016) est approuvé.

2. Paroles aux résidents :

a) Ménage des chambres :

Certains résidents souhaiteraient, pour le ménage de leur chambre, bénéficier de la même personne, afin, en cas de besoin de pouvoir échanger avec ce même professionnel. Ils apprécient aussi qu'un petit mot leur soit laissé avec le prénom du professionnel qui a fait le ménage.

Pour M. Rousselet, deux questions se posent. La première est la difficulté de construire un planning prenant en compte cette demande. La seconde se pose sur les personnes dédiées aujourd'hui à ces tâches. Pour des raisons budgétaires, ces missions sont confiées à des personnes en contrats aidés, donc des personnes qui interviennent à temps très partiels (25h/semaine) et qui en cas d'absence ne sont pas remplacées. Aujourd'hui, sept personnes ont été recrutées dans ce dispositif, avec pour chacune, des capacités et compétences variables. A leur arrivée dans l'établissement, elles sont accompagnées en binôme puis après quelques jours sont autonomes. Plusieurs tâches leur sont confiées : ménage, service lors des repas...

A ce jour, il semble difficile de satisfaire cette demande mais la question pourra être creusée.

b) Propreté des draps :

A deux reprises, une résidente a observé des taches sur ses draps après une réfection complète de son lit. L'entretien des draps est sous traité avec une entreprise extérieure. Il apparait possible que sur le nombre de draps entretenus, quelques défauts puissent apparaître, mais il est bien sûr évident que lorsqu'il est observé des taches, ces derniers ne doivent aucunement être installés. Un rappel sera toutefois fait.

c) <u>Troubles comportementaux d'une résidente :</u>

Depuis quelques mois, une résidente, due à une pathologie lourde, peut s'exprimer par des cris et des insultes. Il se peut que cela importune son voisinage. Une vigilance doit être apportée tant sur cette résidente que sur ses voisins de palier. Par exemple, il est demandé lors des moments d'angoisse de cette personne, de l'accompagner dans un endroit qui lui semble plus sécurisant ou avec son accord de fermer sa porte d'entrée. Concernant l'accompagnement de cette personne, cela sera revu avec l'équipe soignante.

d) Amplification de la salle à manger :

Lors des repas, certains résidents jugent l'ambiance de la salle à manger un peu morose. Il est émis l'envie de diffuser un petit fond musical lors de ces moments. Pour pouvoir répondre à cette demande, il faudrait dans un premier temps adapter le matériel hifi, puis amplifier de façon générale la salle à manger ainsi que la salle de détente. Des questions aussi se posent :

- L'intérêt pour les malentendants
- L'effet larsen sur les personnes équipées d'appareils auditifs
- L'acoustique de la salle

Une étude sur ces différentes questions sera faite avant de valider l'ensemble de cette demande.

e) Passage des médecins :

De nouveau, les résidents demandent à être systématiquement prévenus lors du passage de leur médecin. Plusieurs hypothèses se posent : l'oubli de l'infirmière ou celle-ci n'a pas été prévenu du passage du médecin ou la consultation est faite en dernière minute ou encore le résident peut avoir oublié.

Pour M. Rousselet, il faut savoir relativiser. Retiers n'est pas un territoire désertique au niveau médical et a la chance d'avoir une maison médicale. En cas d'urgence, nous pouvons compter rapidement sur les médecins du territoire.

Effectivement, il se peut que certains médecins ne préviennent pas toujours de leur passage ou passent à des horaires inadaptés.

3. Embellissement des extérieurs :

Des résidents, ainsi que des membres de cette instance, observent que les pares-terre souffrent d'un manque d'entretien et que cela ne favorise pas l'embellissement de l'EHPAD. Certains souhaiteraient l'intervention d'un paysagiste afin que celui-ci puisse remettre à neuf ces pares-terre.

Actuellement et pour rappel, une réflexion a lieu avec de nombreux acteurs sur l'aménagement futur des espaces extérieurs de l'EHPAD. Le fleurissement des extérieurs fait partie aussi de cette réflexion. Le groupe projet avance et commence à échéancer des actions.

M. Rousselet indique avoir signé un contrat d'étude paysagère auprès d'une conceptrice paysagère.

A ce jour, la priorité est mise sur l'aménagement de la salle de détente.

4. Bilan de la fête des familles :

Le bilan est plutôt satisfaisant avec la présence une nouvelle fois de plus de 300 personnes. Sur la mise en place de la salle, nous pouvons compter sur l'aide précieuse des membres du comité des fêtes, des agents techniques de la Mairie mais aussi des familles qui ont une nouvelle fois répondu présent cette année. « Les cowboy dancers », intervenants en dance country, ont su adapter leur intervention et faire participer le plus grand nombre.

Le bilan financier :

RECETTES	DEPENSES
- Participation des familles (15 €/adulte, 8€/enfant): 166 adultes et 4 enfants = 2 522.00 € (-14.57 %) - Participation des résidents 96 résidents - Participation du personnel	- Cochon grillé et accompagnement « traiteur Georgeault » : 1 860.00 € (+7.36 %) - Location vaisselle chez « Assistance location » : - 557.50 € (-1.32 %)
TOTAL: 2 522.00 €	- Intervention musicale « Cowboy Dancers »: 170.00 € (-43.33 %) - Achat de vin « Cave de La Roche aux Fées »: 441.00 € (+84.75 %) - Décoration, nappage et matériels bricolage: 141.54 €
	(-4.49 %) - Location d'un bus adapté « Résidence Albert Aubry Theil de Bretagne » : 9.50 € (19 kms effectués) (-2 102.11%) TOTAL : 3 179.54 €

*(Taux de variation par rapport à l'année 2015)

Le Bilan financier est déficitaire de 657.54 € (+ 195.47 %). Chaque année, ce dernier est déficitaire mais toutefois un peu plus cette année car l'apéritif servi a été à la charge de l'association mais aussi cette année, nous avons eu un peu moins de participants (presque 30 en moins).

Afin de limiter pour les années suivantes ce déficit, l'ensemble des membres du CVS s'accordent pour augmenter la participation financière demandée aux proches des résidents. Certains proposent de passer de 15 € à 20 €, d'autres trouvent cette augmentation trop importante. Il semble judicieux de passer la participation pour l'édition 2017 à 17 ou 18 €.

5. Conduite de l'établissement en l'absence du Directeur :

Lors de l'absence du Directeur, l'intérim est assuré par la Direction d'un autre établissement. Un Directeur d'un établissement social et médico-social (ESMS) de la fonction publique est de garde 365 jours par an et 24h/24h. Si pour des raisons diverses telles que des congés ou des absences indéterminées, ce dernier est absent, il fait appel à un ou une collègue afin d'assurer une garde administrative. Celle-ci couvre les situations d'urgence et les signatures importantes comme les bulletins de salaire des professionnels.

Pour information et dans le cas d'une situation d'urgence, le téléphone d'astreinte de la commune peut être actionné par le Directeur de garde.

Il est arrivé et peut-être arrivera que certains résidents ayant des troubles cognitifs importants sortent de l'établissement. Nous supposons que ces derniers se mettent en danger et peuvent être aussi un danger pour autrui. Afin de répondre à cette problématique, l'établissement a souscrit un contrat avec une société qui équipe ces personnes de montre de géolocalisation.

Pour former aussi les professionnels, nous devrions organiser des exercices de recherche dans l'année mais par défaut de temps disponible, cela ne peut avoir lieu.

Pour information, la cadre de santé n'est pas soumise à une astreinte.

6. Les entrées et les départs des résidents en 2016 :

En 2015, il y a eu 28 décès de résidents, donc 28 nouveaux arrivants.

A ce jour et pour l'année 2016, nous sommes à 9 nouveaux arrivants et 11 personnes décédées.

Nous observons plusieurs types de nouveaux arrivants : des personnes de plus en plus jeunes avec des pathologies physiques et psychiques lourdes qui ne peuvent être hébergées ailleurs et des personnes qui entrent plus âgées et moins autonomes, des personnes de plus de 60 ans en situation de handicap qui doivent quitter l'établissement spécialisé où elles habitaient.

Clôture de la réunion à 16h30.

Prochaine réunion du C.V.S le :

JEUDI 12 JANVIER 2017 A 14H

Rédigé par C. Charron Et validé par le directeur, V. Rousselet